

## IMPORTATION DES VOITURES

**«HIMAYATEC»  
CHARGE  
L'ADMINISTRATION**

Page 4

ISSN : 1112-7449

# MIDI



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

*Libre*

N° 5178 | Dimanche 5 janvier 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

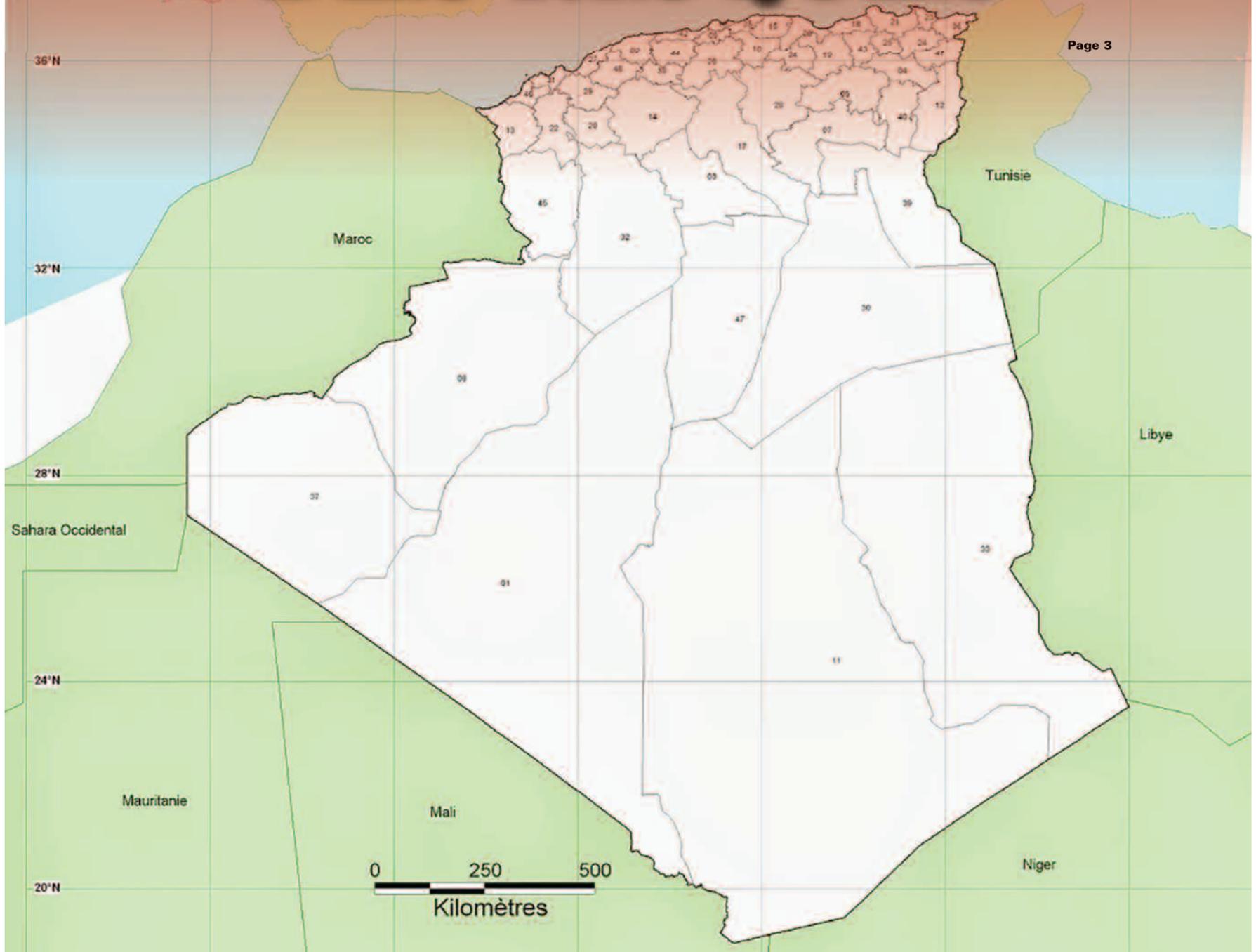
## AGRESSIONS CONTRE LES PHARMACIENS

**LE SNAPO TIRE  
LA SONNETTE  
D'ALARME**

Page 4

### L'ANNÉE 2025 SERA PLUS STABLE

# L'ALGÉRIE À L'ABRI DES RISQUES



## LUTTE ANTITERRORISTE EN AFRIQUE

**« UNE PRIORITÉ  
ABSOLUE » POUR  
L'ALGÉRIE**

Page 3



## DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

**UNE GRANDE  
RÉALISATION**

Page 5

BOURSE D'ALGER:

# Dynamiser le rôle des compagnies d'assurances

*Les compagnies d'assurances seront appelées à jouer «un rôle essentiel» dans le marché financier national, en perspective de la nouvelle loi devant encadrer ce marché, a souligné le Délégué général de l'Union des sociétés d'assurances et de réassurance (UAR), Abdelhakim Berrah, notant que l'intégration de ces sociétés comme intermédiaires pourrait dynamiser davantage la Bourse d'Alger en boostant le volume des transactions.*

« Les compagnies d'assurances jouent un rôle essentiel dans la promotion du marché financier national. En tant qu'investisseurs institutionnels, elles détiennent des ressources financières substantielles, constituées principalement des primes collectées auprès des assurés », a précisé M. Berrah à l'APS, ajoutant qu'outre l'amélioration de la liquidité et de la profondeur du marché boursier, ces compagnies, en investissant massivement, permettraient d'accroître le volume des transactions, offrant un environnement plus stable aux investisseurs. Selon lui, les ressources détenues par les assureurs « sont gérées dans le cadre de portefeuilles d'investissement, et l'intégration des compagnies d'assurances comme intermédiaires en opérations de Bourse (IOB) pourrait grandement contri-



buer à dynamiser le marché boursier algérien ».

Actuellement à l'étude au ministère des Finances, le projet de la nouvelle loi sur le marché financier devra remplacer le décret législatif datant de 1993 et relatif à la Bourse des valeurs mobilières. Il comportera d'importantes réformes dont l'introduction des compagnies d'assurances en tant qu'IOB, les Sukuks islamiques ainsi que la finance verte, contribuant à promouvoir ce marché et renforcer son attractivité.

Le Délégué général de l'UAR a ajouté que cette « implication active » des sociétés d'assurances « permettrait aussi de créer un marché plus structuré, avec une plus grande diversité de titres à échanger ».

En outre, a-t-il noté, « l'expertise des assureurs en gestion d'actifs et leur capacité à investir à long terme pourraient favoriser la diversification des instruments financiers ».

Par exemple, les compagnies d'assurances sont capables de concevoir et de proposer des produits financiers adaptés à la réalité du marché local, comme les obligations vertes ou les fonds d'investissements. Cette diversification serait bénéfique pour attirer une large gamme d'investisseurs, qu'ils soient locaux ou internationaux ».

## Nécessité d'un cadre réglementaire pour les insurTechs

Interrogé d'autre part sur la nouvelle loi sur les assurances, actuellement en cours d'examen, le délégué général de l'UAR a souligné qu'il s'agit d'un texte « très attendu » par la profession car il vise à encadrer et à « réformer en profondeur le secteur ». « Ce nouveau projet de loi vise à mettre en place un processus ambitieux de modernisation de cette activité par une mise à niveau des prestations proposées aux assurés dans le but d'accroître son

apport au PIB », a-t-il indiqué. Concernant les insurTechs, ces startups innovantes opérant dans le domaine de l'assurance, et leur contribution dans le sillage de l'accélération de la digitalisation du secteur, M. Berrah a souligné qu'elles peuvent créer des produits novateurs, comme les assurances à la demande ou basées sur l'usage, tout en optimisant les processus internes des compagnies grâce à des outils comme l'intelligence artificielle, le big data ou encore la blockchain.

Dans ce contexte, a-t-il fait savoir, l'UAR a rejoint le GIE Algérie FinLab afin d'accompagner sa relance et de participer activement à ses initiatives.

Il s'agit, a-t-il expliqué, d'une structure réunissant des compagnies d'assurance publiques, des acteurs du marché financier et des membres de l'écosystème des startups, et qui se « veut un acteur clé pour encourager le développement des solutions fintech et insurTech ».

Néanmoins, plaide M. Berrah, « il est essentiel d'instaurer un cadre réglementaire adapté et de soutenir les investissements dans les technologies et de sensibiliser les différents acteurs du marché » afin de maximiser l'impact de ces insurTechs, qui contribuent fortement à renforcer l'inclusion financière, en permettant à des populations peu ou pas assurées d'accéder à des services adaptés à leurs besoins.

Toujours à propos de la transformation digitale dans le secteur, le Délégué général de l'UAR prévoit pour 2025 de poursuivre « activement » sa stratégie de transformation numérique pour moderniser davantage les assurances en Algérie.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité des services offerts, à renforcer la compétitivité des compagnies d'assurance et à répondre aux attentes des assurés en termes de rapidité et de qualité, a-t-il affirmé.

POUVOIR D'ACHAT, SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT, PROTECTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

## Ce que prévoit la loi de Finances 2025

La Direction générale des impôts (DGI) a rappelé, jeudi dans un communiqué, les principales dispositions fiscales contenues dans la loi de finances pour l'année 2025 (LF 2025), visant principalement à renforcer le pouvoir d'achat et encourager les investissements économiques.

Ces dispositions s'articulent essentiellement autour de cinq grands axes : la protection du pouvoir d'achat du citoyen, le soutien à l'investissement et à la protection de l'économie nationale, le renforcement de la conformité et de l'équité fiscale ainsi que l'inclusion financière, la simplification et l'harmonisation des procédures fiscales, et la mobilisation des ressources fiscales, explique la DGI dans le communiqué publié sur son site-web.

Dans le volet relatif à la protection du pouvoir d'achat, la LF 2025 a prévu notamment l'exonération temporaire de la TVA jusqu'au 31 décembre prochain et l'application du taux réduit des droits de douane de 5% sur les opérations d'importation de viandes blanches congelées.

La loi de Finances, en vigueur depuis le début de l'année en cours, a également reconduit l'exonération de la TVA des opérations d'importations et de vente légumes secs et du riz, de vente des fruits et légumes frais, des oeufs, de poulet de chair et de la dinde, « produits localement ».

En outre, il est prévu de prolonger le délai accordé aux importateurs/transformateurs d'huile brute de soja pour entamer le processus de production de cette matière première, d'exonérer de la TVA et de la taxe intérieure de consommation, et d'appliquer un taux réduit des droits de douane, sur l'importation de café jusqu'au 31 décembre 2025. S'agissant du soutien à l'investissement et de la protection de l'économie nationale, la loi prévoit d'accorder un abattement du bénéfice imposable, au titre des

dépenses engagées dans les activités de recherche et développement réalisées au sein de l'entreprise, ainsi que celles engagées dans le cadre de programmes d'innovation ouverte, réalisés avec des start-up ou des incubateurs d'entreprises. Elle comprend aussi des avantages fiscaux en faveur des start-up, des projets innovants et des incubateurs d'entreprises afin de les encourager, notamment à travers l'exonération des droits de mutation sur les acquisitions immobilières liées à la création d'activités industrielles, l'exonération des droits d'enregistrement sur les actes portant création de sociétés par les détenteurs du label « projet innovant », ainsi que le prorogation de deux ans des exonérations relatives à l'IRG et l'IBS accordées aux incubateurs sous réserves de renouvellement de leur label.

Afin de stimuler l'activité économique dans les wilayas du grand sud, la loi de Finances prolonge pour cinq ans la réduction de 50% de l'impôt sur l'IRG et l'IBS applicables aux revenus générés par les activités exercées par des personnes physiques et des sociétés, qui sont y fiscalement domiciliées et établies de manière permanente dans les wilayas concernées.

Dans le cadre de la relance de l'activité touristique, la loi prévoit la prolongation du taux réduit de la TVA de 9% sur les services liés aux activités touristiques, hôtelières, thermales, de restauration touristique classée, de voyage et de location de véhicules de transport touristique, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

D'autre part, la loi comprend des mesures d'appui au secteur audiovisuel et à la presse écrite, dont l'institution d'une taxe sur la délivrance des autorisations et visas liés à l'industrie cinématographique, affectée au profit du

« Fonds national de développement de la technique et de l'industrie cinématographique », ainsi que l'institution de trois taxes en faveur du « Fonds d'aides à la presse écrite, audiovisuelle, électronique et les actions de formation des journalistes et des professionnels de la presse ».

En ce qui concerne le renforcement de la conformité fiscale et de l'équité fiscale, ainsi que le soutien à l'inclusion financière, plusieurs mesures ont été prises, dont la réaménagement des modalités d'imposition du régime de l'IFU, le ré-encadrement du droit de communication exercé par l'administration, la fixation de la date de décompte de souscription de la déclaration d'existence, le renforcement des garanties légales pour les contribuables vérifiés, la promotion de l'utilisation des moyens de paiement électroniques ainsi que l'octroi d'incitations fiscales en faveur des sukuk souverains.

Concernant la simplification et l'harmonisation des procédures fiscales, la loi de finances 2025 prévoit, de manière exceptionnelle, la prorogation du délai de la déclaration de l'impôt sur la fortune pour l'année 2025 jusqu'au 30 juin prochain, ainsi que d'autres mesures telles que la modification du délai limite de souscription de la déclaration annuelle de revenus, la simplification de la formalité d'enregistrement des actes.

Enfin, en ce qui concerne la mobilisation des ressources fiscales, la loi prévoit des mesures de réaménagement des modalités d'imposition des activités liées au tabac, réaménagement des impositions sur les pierres précieuses et les métaux précieux, augmentation du taux de la taxe foncière appliqué aux propriétés secondaires inoccupées, et la révision à la hausse du tarif de la vignette automobile pour les véhicules ayant une puissance de 10 chevaux ou plus.

L'ANNÉE 2025 SERA PLUS STABLE

# L'Algérie à l'abri des risques et tensions

*L'Algérie a adopté une stratégie de résilience qui met à l'abri le pays contre tout risque géopolitique ou tension régionale. Dans un contexte de chamboulement avec l'impact insidieux des conflits sanglants et d'effroyables guerres que connaissent certains pays de la région, la sécurité et la souveraineté sont des lignes rouges à ne pas franchir surtout avec le nouveau plan de développement basé sur l'investissement et l'amélioration de la croissance économique.*

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les indices révélateurs des deux grandes institutions financières que sont la Banque mondiale et le FMI, placent déjà l'Algérie dans une position confortable de sa croissance économique et met ainsi fin à la spéculation sur d'éventuelles crises à venir.

Grâce à un plan de bataille concocté par les autorités sur le plan économique, politique et social, les premiers bilans de la fin de l'année 2024 ont enregistré une amélioration du PIB qui avoisine les 300 milliards de dollars.

Plus de 7000 projets d'investissements enregistrés avec de confortables recettes à l'exportation hors hydrocarbures dont il est attendu d'autres performances au cours de l'année à venir. Le premier magistrat du pays après sa réélection de son second mandat a pris d'importantes décisions allant de l'augmentation des salaires, la création de l'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat. Là également, on ne



manque pas de souligner en chiffres les premiers constats d'autant que la lutte contre le chômage et la bureaucratie et l'instauration de la politique numérique sont des faits visibles et ne peuvent remettre en question les succès relevés. Sur le plan de la gouvernance, il est à signaler que la publication des projets du nouveau code de wilaya et de commune a soulagé les élus en les mettant à contribution dans le nouvel axe du développement local.

Le prochain découpage administratif pour faire émerger de nouvelles wilayas est aussi un gage de la réforme politique et institutionnelle engagée depuis ces 3 dernières années.

La refondation politique ne pouvait se faire sans l'ouverture d'un front diplomatique nouveau couronné par le succès de la mission diplomatique à l'international. L'Algérie sort de son mutisme pour signer son retour fracassant à l'échelle des instances internationales en mettant l'accent à défendre les causes justes et d'assurer en même temps un ordre mondial plus

juste et équitable. Sur ce front, l'Algérie mesure avec efficacité que les menaces brandies contre son effondrement et les multiples attaques autour de son intégrité territoriale, n'ont pas donné raison à ces comploteurs dont leurs visées ont carrément échoué.

Ces interférences obéissent à un agenda mondial dont les projets de déstabilisation rendent effectives les crises de longue durée. Les autorités algériennes ont mené une vaste campagne en déjouant ces plans de déstabilisations en mettant l'accent sur la sécurisation optimale de ces frontières et en constituant un front interne politique inflexible pour contrer ces attaques.

Tout comme la voie d'un dialogue et d'échanges notamment avec la Libye, la Tunisie et la Mauritanie en créant une nouvelle union maghrébine, porte ces fruits. Idem pour la position immuable sur la cause palestinienne et la question du Sahara occidental qui ne sont plus à démontrer.

F. A.

LUTTE ANTITERRORISTE EN AFRIQUE

## «Une priorité absolue» pour l'Algérie

Le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, a déclaré, jeudi à New York, en réponse à une question de l'APS, que la lutte antiterroriste sur le continent africain était une «*priorité absolue*» pour l'Algérie qui souhaite partager son expérience dans ce domaine.

«*L'Algérie, en tant que pays africain, est solidaire avec les pays frères en Afrique et souhaite partager avec eux son expérience en matière de lutte contre le terrorisme*», a assuré M. Bendjama en répondant à une question en ligne de l'APS, lors de la conférence de presse relative au programme de travail du Conseil de sécurité onusien que l'Algérie préside durant le mois de janvier. «*L'Algérie a réussi à vaincre le terrorisme (...) mais il continue à exister ailleurs*», a-t-il dit, exprimant la disponibilité de l'Algérie à faire profiter les pays du continent de son expérience de lutte contre le terrorisme «*en respectant les spécificités de chaque pays*». Le conférencier a tenu à

rappeler, à ce propos, que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, est Coordonnateur de l'Union africaine (UA) en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

«*L'Algérie mettra humblement mais aussi avec détermination son expérience à la disposition des pays amis, surtout en Afrique*», a-t-il soutenu dans ce sens.

Outre la lutte antiterroriste, d'autres questions internationales ont été évoquées par le diplomate algérien lors de la conférence de presse, notamment la situation en Libye, la situation en Palestine occupée notamment l'agression sioniste contre Ghaza et la menace qui pèse sur l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

Le conflit au Sahara occidental occupé par le Maroc a été aussi évoqué par M. Bendjama qui a précisé qu'il s'agissait d'une question de décolonisation prioritaire aussi bien pour l'Algérie que pour l'Afrique et l'ONU.

ACCESSION À LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

## Les félicitations de Washington

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique a félicité, jeudi, l'Algérie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU) pour ce mois de janvier.

«*Félicitations à l'Algérie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies pour ce mois de janvier*», a écrit l'ambassade américaine dans une publication sur les réseaux sociaux, se disant convaincue que cet acquis «*renforcera nos efforts conjoints pour relever les défis mondiaux et approfondir les relations bilatérales entre les deux pays*».

A cette occasion, l'ambassade américaine a indiqué qu'elle aspirait à coopérer dans le cadre d'initiatives visant à «*renforcer la stabilité, encourager l'entente et amener un changement positif sur la scène internationale*».

NOUVELLE-ORLÉANS

## Alger condamne la tragique attaque

L'Algérie a condamné la tragique attaque dans la ville américaine de La Nouvelle-Orléans, qui a fait plusieurs morts et blessés innocents, a indiqué jeudi un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Suite à cette attaque, l'Algérie a présenté ses sincères condoléances et ses profonds sentiments de compassion aux familles des victimes, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, selon le communiqué.

«*Tout en dénonçant dans les termes les plus forts cette odieuse attaque perpétrée alors que le monde célèbre l'avènement du Nouvel An, l'Algérie exprime sa pleine solidarité avec le peuple américain ami dans cette douloureuse circonstance, se disant confiante en sa capacité à surmonter cette épreuve*» a ajouté la même source.

WILAYAS DU CENTRE

## Conférence régionale des cadres du MSP

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a organisé, hier à Alger, la 11e conférence régionale des cadres des wilayas du centre, consacrée au suivi et à l'orientation du travail des structures locales conformément aux plans et programmes tracés pour 2025.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le président du MSP, Abdelaali Hassani Cherif, a précisé que la rencontre intitulée «*Conférence régionale des cadres des wilayas du centre...opportunités et perspectives*», s'inscrit dans le cadre du «*programme d'accompagnement, de suivi et d'orientation du travail des structures locales pour atteindre les objectifs fixés dans les plans et programmes tracés pour 2025*».

Pour le président du MSP, l'organisation de cette conférence des cadres des wilayas du centre (Alger, Blida, Boumerdes, Médéa, Tipasa, Bouira et Tizi Ouzou) permettra d'«*enrichir la vision*» adoptée par la formation politique concernant

plusieurs dossiers. Une vision que le MSP entend incarner avec la participation de l'ensemble de ses cadres et de ses militants, a-t-il dit.

«*Le MSP est porteur d'un projet intégré ne se limitant pas au seul aspect politique mais proposant des idées et des solutions visant à répondre aux aspirations et aux attentes des citoyens*», a souligné M. Hassani Cherif.

«*Nous sommes un parti responsable et, à ce titre, nous devons envisager les différents événements et développements que connaît notre pays avec responsabilité*», a soutenu le président du MSP, ajoutant qu'«*il ne s'agit pas là seulement des questions locales et nationales, mais aussi des questions internationales, notamment la cause palestinienne*».

«*Le MSP est conscient de l'importance d'une lecture réaliste, pragmatique et objective des défis auxquels est confrontée l'Algérie dans la conjoncture internationale actuelle*», a affirmé M. Hassani Cherif.

## AGRESSIONS CONTRE LES PHARMACIENS

### Le Snapo tire la sonnette d'alarme

Le Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (Snapo) a fermement dénoncé les agressions quotidiennes auxquelles les pharmaciens sont confrontés dans différentes wilayas du pays, dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans une déclaration publiée ce samedi, le syndicat a affirmé que « la possession par les pharmaciens de certains types de médicaments sensibles, tels que les substances psychotropes, sans mesures de sécurité adéquates, les rend vulnérables au harcèlement quotidien et aux attaques violentes, ayant parfois conduit à des tentatives de meurtre ».

Le syndicat a exhorté les autorités compétentes à « appliquer strictement les lois en vigueur, notamment les sanctions prévues par l'arrêté présidentiel n° 20-01 ». Il a également rappelé que « la loi sur la santé n° 18-11 reconnaît les pharmaciens comme des professionnels de santé et les pharmacies comme des établissements agréés pour fournir des soins à la population ».

Dans son communiqué, le syndicat a appelé les pharmaciens à « manifester leur solidarité professionnelle dans l'exercice de leurs fonctions, à défendre la dignité et la noblesse de leur métier, et à s'unir pour dénoncer les agressions répétées ».

Il a également exhorté les autorités à « prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les pharmaciens dans l'exercice de leurs missions, car leur rôle est avant tout une mission de santé publique. La répétition de ces attaques graves pourrait inciter les pharmaciens à cesser totalement de distribuer certains médicaments sensibles dans leurs officines ».

Enfin, le syndicat a souligné que « le problème de la sécurité est devenu une préoccupation majeure pour les pharmacies, un enjeu qui ne peut être négligé. Nous lançons aujourd'hui un appel urgent aux autorités compétentes pour qu'elles prennent ce problème en charge en priorité et avec la plus grande diligence ».

## IMPORTATION DES VOITURES

### «Himayatec» charge l'administration

L'Organisation algérienne pour la défense du consommateur, «Himayatec», a averti hier samedi des graves repercussions des obstacles administratifs empêchant certains concessionnaires automobiles de compléter leur quota d'importation légalement accordé après avoir obtenu l'agrément conformément au cahier des charges. Dans un communiqué publié sur son compte officiel Facebook, l'organisation a demandé officiellement aux responsables de trouver des solutions permettant d'obtenir les véhicules dans les plus brefs délais. L'organisation a souligné que « les consommateurs sont les principaux lésés par l'abus de certaines autorités administratives, ce qui a des repercussions négatives sur la situation en raison des pratiques bureaucratiques qui entravent le bon déroulement du processus ». Elle s'est engagée à « révéler ces pratiques en temps voulu ».

## TRAVAUX PUBLICS

# Appui aux projets d'investissement



**Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a coprésidé, jeudi à Alger, avec le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, une réunion de coordination conjointe en vue de renforcer la concertation et la coordination pour appuyer la mise en œuvre des projets d'investissement dans le secteur des travaux publics.**

T enue en présence des cadres supérieurs des deux secteurs, la rencontre a porté sur l'examen des mécanismes du financement des projets d'investissement dans le secteur des travaux publics, tout en accordant un intérêt particulier aux défis liés aux aspects financiers et budgétaires relatifs à la mise en œuvre de ces programmes, indique un communiqué du ministère des Finances. Intervenant à cette occasion, le ministre des Finances a souligné que le secteur des travaux publics constituait « un pilier pour la croissance économique et la réalisation du développement durable », insistant sur la mise en place d'un cadre de coopération pratique pour accompagner la mise en œuvre des programmes d'investissement du secteur, contribuant ainsi au renforcement de l'in-

frastructure nationale. Dans le cadre du renforcement de la coordination entre les secteurs, M. Faïd a appelé toutes les instances relevant de son département ministériel à poursuivre « efficacement » l'accompagnement du secteur des travaux publics.

Par ailleurs, les deux ministres ont affiché leur engagement à poursuivre l'action commune pour surmonter les défis et à développer des solutions innovantes à même de soutenir le secteur et renforcer sa résilience face aux défis actuels et futurs. En effet, cette démarche intervient « dans le cadre des efforts du Gouvernement visant à booster l'investissement dans les infrastructures et à réunir les conditions idoines dans l'objectif de réaliser un développement socioéconomique durable », conclut le communiqué.

## ENSEIGNEMENT CORANIQUE

# L'Algérie a réalisé de grands progrès

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a affirmé vendredi à Naâma, que l'Algérie a réalisé de grands progrès dans la promotion de l'enseignement coranique, ainsi que l'intégration des moyens techniques et des technologies modernes dans l'apprentissage du Saint Coran et de ses sciences.

En marge d'une visite de travail et d'inspection d'un nombre de structures de son secteur dans la wilaya, le ministre a souligné le grand intérêt que l'Etat accorde au soutien et à l'extension des établissements d'enseignement coranique, des « zaouïas » et des « khatibats » dans le but de renforcer l'éducation spirituelle et comportementale dans la société et à servir le Saint Coran, rappelant que le nombre des affiliés aux structures d'enseignement coranique a dépassé 1,2 million d'élèves, des deux sexes, au niveau national.

Belmehdi a, en outre, souligné que les hautes autorités du pays accompagnent le système de développement de l'enseignement du Saint Coran et encouragent ses étudiants, ainsi que les organismes publics de récitation, en plus de détecter les plus brillants d'entre eux à travers divers activ-

ités et concours de récitation et d'interprétation du Coran, à l'échelle nationale et internationale.

Lors de la première étape de sa visite dans la wilaya qui l'a menée vers la commune d'Aïn Sefra, le ministre a mis en exergue le rôle des imams dans la sensibilisation des générations à l'effet de protéger leur patrie, et pour être fiers de ses acquis et de ses valeurs historiques, tout en prônant un discours religieux qui reflète l'attachement du peuple algérien à sa référence religieuse nationale, ce qui reflète la fidélité envers les martyrs qui se sont sacrifiés pour la liberté et l'indépendance du pays.

Le discours de la mosquée joue également son rôle dans la consolidation du front intérieur, à soutenir l'édification civilisationnelle et du développement et de la solidarité sociale, aux côtés des conseils scientifiques, des conseils « Iqraa » et « Souboul El-Kheirat » relevant des mosquées, a-t-il ajouté.

Belmehdi a également supervisé l'inauguration et la baptismation de l'école coranique « Feu Moudjahid Mohamed Boualem » dans la commune d'Aïn Sefra, qui comprend deux classes, une salle et un loge-

ment de fonction. Sur place, il a inspecté les conditions d'accueil des étudiants.

Le ministre poursuit sa visite dans la wilaya de Naâma ce vendredi, en attribuant des décisions de dix logements de fonction au profit d'imams, une opération qui se poursuivra avec la remise d'autres décisions dès la réception des logements en cours de réalisation et destinés aux personnels du secteur des Affaires religieuses et des Wakfs, a-t-on précisé.

Cette démarche intervient en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui traduisent l'importance accordée à l'enseignement du Coran, ainsi que la prise en charge des volets sociaux et professionnels de l'Imam en reconnaissance de son rôle dans la société et l'édification nationale.

Le programme de la visite du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs comprend également l'inauguration de l'école coranique modèle au chef-lieu de wilaya, la pose de la première pierre du projet de construction de la mosquée « Hassan Ibn Tabet », ainsi que l'inauguration de l'école coranique « Hamza Ibn Abd Al Muttalib » dans la Daïra de Mecheria

L'EAU DESSALÉE ARRIVERA AVANT LE MOIS DE RAMADHAN

# L'Algérie relève le défi !

*L'Algérie avance à pas fermes et constants vers l'atteinte de l'objectif de la sécurité hydrique, à travers une stratégie et un programme de réalisation de diverses infrastructures hydrauliques.*

PAR IDIR AMMOUR

**A**u cœur des priorités du président de la République Abdelmadjid Tebboune, ce défi semble à la portée de l'Etat, et ce, en mettant en place des solutions innovantes en conduisant des projets ambitieux ayant pour objectif de sécuriser l'accès à l'eau potable pour la population algérienne.

L'objectif étant d'arriver à une couverture stratégique à hauteur de 60% des besoins nationaux à l'horizon 2030. Pour cela, le président de la République a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la cadence pour le parachèvement de la réalisation des stations de dessalement, soulignant l'importance stratégique de ces infrastructures pour l'avenir hydrique du pays. Aujourd'hui, le rêve semble devenir réalité, puisque l'eau dessalée arrivera dans les robinets des ménages, au courant du mois de février 2025. Soit, avant le mois sacré du Ramadhan.

C'est le président de la République qui en a fait l'annonce, lors de la rencontre gouvernement-walis au Palais des Nations. «L'Algérie mettra en service cinq stations de dessalement avant le mois de Ramadhan», lancera Tebboune face aux walis. En effet, les volumes actuels de l'AEP seront renforcés par l'arrivée des premières quantités issues des stations de dessalement, flambant neuves, dont la mise en service sera effective, au cours de



ce premier trimestre de l'année en cours. En effet, le groupe Sonatrach qui a à charge le pilotage de ce projet grandiose, réalisé à 100% par des compétences algériennes, en coordination avec des entreprises nationales, multiplie les annonces de mise en service imminente ou le début des essais techniques au niveau de ces stations.

C'est le cas pour la station de Cap Blanc dans la wilaya d'Oran où le ministre de l'Énergie devait annoncer l'entrée progressive en service de cette station, au début du mois de février 2025 avec un volume de 300.000 mètres cubes quotidiens.

À Koudiet Eddraouche dans la wilaya d'El Tarf, le groupe Sonatrach annonce le lancement de la phase des essais tech-

niques à la station de dessalement de l'eau de mer, en prévision du démarrage de la distribution d'eau.

De plus, l'année 2025 verra la mise en exécution du plan de recyclage et de récupération des eaux usées et des eaux pluviales avec un taux visant une moyenne de 30%, comme réclamé par le président Tebboune.

Tebboune a encore tenu ses engagements envers les Algériens, sur un dossier que d'aucuns jugeaient extrêmement difficiles à réaliser sur le terrain de la réalité. La sécurité hydrique à laquelle il accorde une attention particulière tend à se concrétiser, au fur et à mesure que les différentes stations de dessalement entrent en service

I. A.

ALGÉRIE TÉLÉCOM, MOBILIS

ET ALGÉRIE POSTE

## Le ministre en inspection

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki a effectué une visite aux directions générales d'Algérie Télécom (AT) de téléphonie mobile et d'Algérie Poste (AP), a indiqué vendredi un communiqué du ministère.

Au cours de cette visite effectuée jeudi, le ministre a écouté des exposés sur la mise en œuvre des projets en cours de réalisation au niveau de ces deux établissements ainsi que leurs projets futurs, exhortant les responsables à «poursuivre le renforcement du réseau de télécommunications mobiles, notamment à travers la couverture des points noirs».

Il a insisté sur l'impératif d'augmenter le débit du réseau 4G et d'améliorer la qualité de service, en réduisant le temps des interruptions à travers l'intervention rapide, pour ce qui est de l'entreprise Mobilis», ajoute le communiqué.

D'autre part, M. Zerrouki a mis l'accent sur la nécessité «d'améliorer la qualité des services postaux assurés au citoyen, en adoptant des solutions numériques pour Algérie Poste», conclut la même source.



## ACCIDENTS DE LA ROUTE 15 morts et 339 blessés en 48 heures

Quinze (15) personnes sont décédées et 339 autres ont été blessées dans des accidents de la route enregistrés au cours des dernières 48 heures à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué, hier, un communiqué de la Protection civile.

Les bilans le plus lourds ont été enregistrés dans les wilayas de Batna avec 2 morts et 5 blessés, suite à une collision entre deux véhicules sur la RN n 31 dans la commune et daïra de Tazoulte et à Médéa avec 2 morts et 3 blessés suite au renversement d'un véhicule dans un ravin sur l'autoroute nord-sud dans la commune Medjbar, daïra Saghouane. La Protection civile est également intervenue pour prodiguer des soins de première urgence à 58 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone, émanant des appareils de chauffages et chauffés eau à l'intérieur de leurs domicile à travers plusieurs wilayas de territoire national.

Toutefois, ces services ont déploré le décès d'un homme de 50 ans dans la commune de Béni Messous dans la wilaya d'Alger.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 8 incendies urbains et divers à travers les wilayas d'Alger, Djelfa, Batna, Relizane qui a enregistré un décès et Djanet qui a, elle aussi, enregistré un décès.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

# Les critères d'allocation des affectations financières au menu

Le secrétariat général du ministère de la Santé a tenu, jeudi, une réunion par visio-conférence avec les directeurs de la santé et les responsables des établissements publics de santé et de formation, dans l'objectif de fixer les critères d'allocation des affectations financières au titre du budget 2025, indique un communiqué du ministère. «En application des orientations du ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, relatives à l'application de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2024, fixant les critères d'allocation des affectations financières des établissements publics de santé, les établissements nationaux placés sous tutelle, ainsi que les établissements publics de formation, le secrétariat général du ministère de la Santé a tenu, jeudi au siège du ministère, une réunion par visio-conférence avec les directeurs de la santé des wilayas, des établissements publics de santé, des établissements sous tutelle, ainsi que des établissements publics de formation, en présence des cadres de l'administration centrale», précise le communiqué. Il a également ajouté que ces critères tendaient à «rationaliser les dépenses publiques, à

réguler la gestion des ressources financières et à asseoir des principes transparents et pratiques, partant des objectifs préalablement tracés et adoptés par les instances consultatives auprès de chaque établissement publics».

Lors de cette rencontre, le SG du ministère a écouté des propositions concernant la définition des principaux critères en vertu desquels le budget 2025 sera alloué, et qui

sont principalement axés sur les volets administratif et technique, qui feront l'objet d'examen par l'administration centrale. Au terme de la rencontre, l'accent a été mis sur l'impératif de faire parvenir les documents justificatifs aux services centraux compétents dans les délais impartis, en vue d'accélérer la cadence de traitement des documents comptables conformément à l'arrêté du 26 décembre 2024



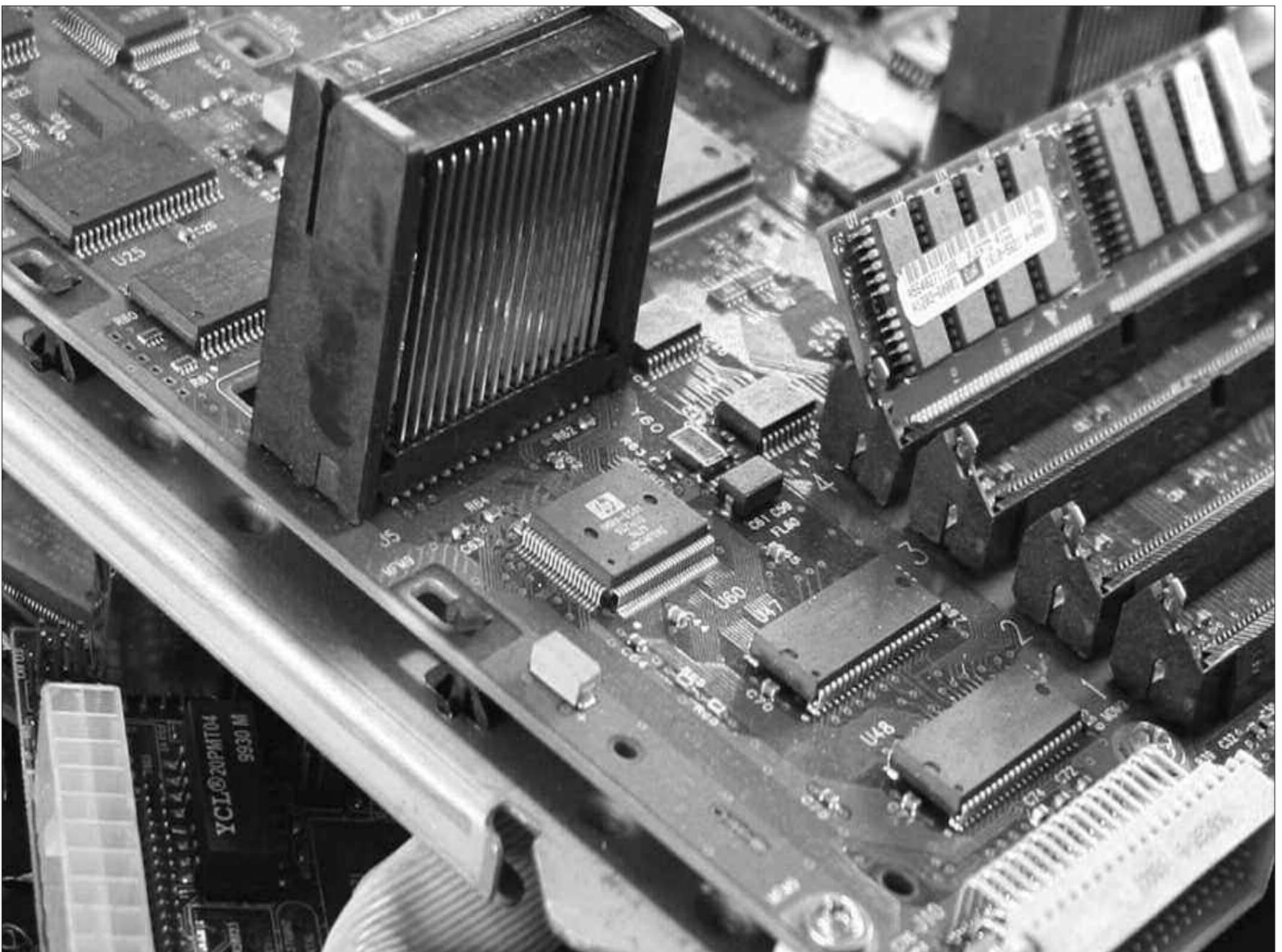
# MIDI

## IT&TELEPHONIE

---

## L'usine de conception de puces électroniques sera mise en service en mars 2025

*Alger sera sans doute un phare en matière de technologies au Maghreb. La ville héberge une usine de conception de puces électroniques. Son inauguration a eu lieu lundi 30 décembre 2024. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé cette cérémonie d'inauguration en présence des autorités de la localité de Baba Hassen.*



**Jusqu'à 48 jours de connexion gratuite : l'offre exclusive d'Algérie Télécom pour 2025**

---

## Jusqu'à 48 jours de connexion gratuite : l'offre exclusive d'Algérie Télécom pour 2025



En ce 1<sup>er</sup> janvier 2025, Algérie Télécom débute l'année avec une annonce qui va ravir les utilisateurs de ses services. L'opérateur national de télécommunications met en place un panel d'avantages exclusifs pour les rechargements d'abonnements internet effectués via paiement électronique.

Ce dispositif concerne les services phares de l'entreprise, à savoir Idoom ADSL, VDSL et Fibre, et offre à ses clients des jours de connexion en bonus, en fonction de la durée de leur recharge. Selon Algérie Télécom, cette démarche vise à récompenser la fidélité des clients, simplifier l'accès aux services et promouvoir l'inclusion financière en Algérie. Découvrons les différents avantages offerts par Algérie Télécom pour le rechargement d'abonnements

internet effectué via le paiement électronique. Ainsi que les plateformes concernées.

### Algérie Télécom – Bonus 2025 : comment gagner des jours de connexion gratuite ?

Pour célébrer le passage à 2025, Algérie Télécom propose des bonus exclusifs à ses abonnés internet qui rechargent leurs abonnements via des solutions de paiement électronique. Ces avantages, disponibles dès aujourd'hui, varient en fonction de la durée de l'abonnement souscrit. Voici les détails de chaque offre :

**Recharge internet d'un mois :** dans ce cas, vous bénéficiez de 3 jours de connexion offerts, en plus de la durée initiale. Une solution idéale pour les personnes qui souhaitent avoir une flexibilité mensuelle ;

**Recharge internet de trois mois :** avec cette option, qui est parfaite pour ceux qui veulent éviter les recharges fréquentes, vous gagnez 12 jours de connexion gratuite ;

**Recharge internet de six mois :** ainsi, vous obtenez 24 jours gratuits, soit près d'un mois de connexion offert. Une option avantageuse pour les utilisateurs réguliers ;

**Recharge internet de douze mois :** avec cet abonnement, vous aurez l'offre la plus généreuse d'Algérie Télécom, qui vous permet de gagner jusqu'à 48 jours de connexion offerts, équivalant à un mois et demi ;

Ces bonus renforcent l'attractivité des services Idoom ADSL, VDSL et Fibre. De plus, ils s'adressent aux particuliers, aux familles et aux professionnels qui dépendent de la connexion internet leurs activités quotidiennes.

### Paiement en ligne : toutes les méthodes pour profiter de vos bonus de connexion

Il est à noter que ces offres concernent les abonnés qui adoptent les solutions numériques pour le paiement. À travers cette initiative, Algérie Télécom cible non seulement les utilisateurs habituels des paiements en ligne. Mais encourage également ceux qui hésitent à franchir le pas vers une gestion entièrement digitale de leurs abonnements.

Cela dit, Algérie Télécom mise sur des solutions de paiement électronique accessibles et variées. Voici les principaux outils et canaux à utiliser pour bénéficier des récentes offres : Espace client

en ligne d'Algérie Télécom : une plateforme dédiée pour recharger facilement son abonnement depuis un ordinateur ou un smartphone ; Application mobile My Idoom ; elle permet une gestion complète des services, avec une interface intuitive et un accès rapide aux options de paiement ; Terminaux de paiement électronique (TPE) : disponibles dans toutes les agences commerciales d'Algérie Télécom. Ces terminaux acceptent les cartes Dahabia et CIB ; Application Baridi Mob d'Algérie Poste : une solution prisée pour les détenteurs de la carte Edahabia. Elle est idéale pour un paiement rapide et sécurisé ;

Application Wimpay de la BNA : un portail dédié aux clients bancaires utilisant les cartes CIB, favorisant une expérience de recharge fluide ; En somme, à travers ces offres, disponibles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Algérie Télécom répond aux besoins variés de ses clients. De plus, avec les multiples options de paiement proposées, Algérie Télécom consolide son rôle dans le développement de l'inclusion numérique et financière en Algérie.

### WhatsApp dit adieu aux vieux smartphones : votre téléphone est-il concerné ?



À partir du 1er janvier 2025, l'application de messagerie instantanée WhatsApp ne sera plus disponible sur plusieurs modèles de smartphones anciens.

Cette annonce de la société Meta, propriétaire de WhatsApp, s'explique par l'incapacité de ces appareils à supporter les dernières mises à jour des systèmes d'exploitation Android ou iOS, rendant ainsi leur utilisation incompatible avec l'application.

Selon un rapport de CNBC, WhatsApp cessera de prendre en charge plus de 20 modèles de téléphones fonctionnant sous Android, notamment ceux utilisant la version 4.4, connue sous le nom de KitKat, ou des versions antérieures.

Cette décision s'inscrit dans une stratégie de Meta visant à garantir un niveau de sécurité et de performance optimal pour ses utilisateurs.

Les appareils concernés sont pour la plupart âgés de près d'une décennie ou plus, ce qui explique leur incapacité à s'adapter aux exigences des dernières fonctionnalités.

Les utilisateurs souhaitant continuer à utiliser WhatsApp devront envisager de migrer vers des appareils plus récents.

### Une mise à jour nécessaire pour garantir la sécurité

Meta précise que cette mise à jour vise à protéger les utilisateurs et à améliorer l'expérience globale en supprimant progressivement le support des appareils obsolètes.

Les smartphones récents, eux, pourront bénéficier des dernières fonctionnalités et d'une sécurité accrue. Si vous possédez l'un de ces modèles, il est temps de considérer un remplacement pour ne pas perdre l'accès à WhatsApp et continuer à profiter de ses services en 2025.

## Younès Grar, expert en TIC : « Atteindre 30 à 40% de paiements électroniques d'ici 4 à 5 ans »

Contacté par El Moudjahid, Younès Grar, expert en technologies de l'information et de la communication, souligne l'importance capitale de cette démarche d'en finir avec le paiement en espèces pour certaines transactions afin de moderniser les services publics et privés.

« **L**e but n'est pas d'obliger les gens, mais de les encourager à utiliser les moyens de paiement électroniques », insiste-t-il. Dans son propos, M. Grar estime que cette mesure « rigide » et « courageuse » aura un « impact significatif sur notre économie, ouvrant la voie vers un avenir plus moderne et plus transparent ».

Face au marché informel, estimé entre « 60 et 90 milliards de dollars », l'expert propose des solutions concrètes. « Si nous parvenons à capturer ne serait-ce que 10% du marché informel, cela pourrait représenter 6 milliards de dollars. Ce montant est faramineux et équivalent presque à un budget national », précise-t-il. Pour y parvenir, il suggère plusieurs mesures incitatives,



telles qu'une réduction de 5% sur certaines prestations payées électroniquement, comme les timbres de passeport ou des allocations administratives. Dans le secteur de l'assurance, l'obligation de recourir aux moyens électroniques affectera particulièrement les assurances obligatoires liées aux véhicules. En Algérie, de nombreux conducteurs, par habitude, privilégient encore les paiements en espèces pour leurs assurances.

Pour que cette réforme soit pleinement efficace, il est impératif que l'infrastructure

bancaire et électronique du pays soit renforcée, particulièrement en matière de terminaux de paiement et de services bancaires accessibles, comme le soulignent les experts du secteur. À ce propos, Younès Grar envisage un objectif ambitieux, mais réalisable : atteindre 30 à 40% de paiements électroniques d'ici 4 à 5 ans pour viser 90% à l'horizon de 10 ans. « Dans les pays développés, l'utilisation du liquide ne représente plus que 2 à 3% du marché des paiements. Si nous parvenons à réduire progressivement notre dépendance

à l'argent liquide, nous ferons un bond important dans la modernisation de notre économie », affirme Younès Grar. La transformation numérique de l'économie nationale est désormais une priorité stratégique. Cette réforme, portée par une volonté de digitalisation à grande échelle, pourrait bien devenir un modèle pour d'autres pays de la région. Le succès de cette initiative repose sur la « sensibilisation » des citoyens à la « sécurité des transactions » électroniques et un « accompagnement soutenu des commerçants ». Selon lui, les Algériens doivent être rassurés sur la sécurité de ces nouvelles pratiques, afin de dissiper les craintes concernant la protection des données personnelles et des informations financières. « Il est essentiel que les citoyens aient confiance dans le système ». « Les commerçants, les citoyens et les administrations doivent être convaincus que ce passage au paiement électronique est dans l'intérêt général », a-t-il réitéré. Grar estime enfin, qu'il est nécessaire de « suivre l'évolution du volume des transactions électroniques. Si la croissance est stagnante, il faudra évaluer pourquoi les gens sont encore réticents et prendre les mesures nécessaires pour y remédier », a-t-il conclu.

## L'usine de conception de puces électroniques sera mise en service en mars 2025

Alger sera sans doute un phare en matière de technologies au Maghreb. La ville héberge une usine de conception de puces électroniques. Son inauguration a eu lieu ce lundi 30 décembre 2024.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé cette cérémonie d'inauguration en présence des autorités de la localité de Baba-Hassen. Le lancement de cette nouvelle unité de production de puces électroniques est prévu pour mars 2025, ce qui permettra à l'Algérie de contrôler la conception et la fabrication des élec-

troniques chips début avril 2025. Cette infrastructure intégrera des technologies de pointe permettant la conception de puces en 65 nanomètres.

Elle relève du Centre de développement des technologies avancées (CDTA). Le Centre cumule plus de 40 ans d'expérience dans divers domaines technologiques, notamment la robotique, l'ingénierie des systèmes et le multimédia, et la microélectronique et l'optique. Face à la presse, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a indiqué que cette inauguration s'inscrivait

dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sectoriel (2024-2029). Cette vision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, régit et régule la numérisation en Algérie. Sur le plan éducatif, le plan sectoriel 2024-2029 vise à faire de l'université un des leviers de l'économie innovante tout en renforçant son rôle économique. Kamel Baddari a ajouté que cette usine qui « produira sa première puce mars prochain et qui est en mesure de concevoir des puces électroniques par différentes technologies, dont la technologie 65 nanomètres » est la première du

genre en Algérie et maîtrisera la conception et la fabrication des puces électroniques à l'avenir. Le CDTA a programmé le processus de conception de 13 puces nanométriques, porteur de la technologie des cartes biométriques en 2025. La direction économique et commerciale du centre devrait créer 1.000 emplois auprès des diplômés des établissements universitaires en 2027. En marge de la cérémonie d'inauguration de l'usine de conception de puces électroniques, le ministre Kamel Baddari a visité l'incubateur qui accompagnera la création de 25 start-up.

# Vitamine D ou calciférol

La vitamine D intervient dans l'absorption du calcium et du phosphore. Elle joue un rôle essentiel dans la minéralisation des os.

Pour être utilisable par l'organisme, la vitamine D a besoin de l'action des rayons ultraviolets du soleil.

## Qu'est-ce que la vitamine D ?

La vitamine D, ou calciférol, compte parmi les vitamines liposolubles (solubles dans les graisses). Elle a deux origines, l'alimentation et une production par la peau exposée aux rayons solaires.

Les personnes qui vivent dans des régions peu ensoleillées ou qui sortent peu (personnes âgées) doivent tout particulièrement veiller à leurs apports d'origine alimentaire.

## Rôles dans l'organisme

Pour être active, la vitamine D doit être transformée en 1,25 dihydroxyvitamine D ou calcitriol, après passage dans le foie et le rein.

Elle est connue depuis longtemps pour son effet protecteur du tissu osseux à tout âge : chez l'enfant, elle est indispensable à la croissance osseuse (dite anti-rachitisme) et chez le sénior, elle contribue à la prévention de l'ostéoporose. Elle agit notamment en augmentant l'assimilation intestinale du calcium et sa fixation sur le squelette, accroissant ou au moins préservant la densité minérale osseuse ;

De récents travaux ont démontré qu'elle est aussi essentielle au bon fonctionnement musculaire, favorisant la contraction ainsi que le renouvellement des fibres musculaires ;

Elle apparaît protectrice des neurones, participant à la prévention du déclin des facultés intellectuelles avec l'avancée en âge ;

En améliorant la sensibilité à l'insuline (et ainsi en diminuant les phénomènes inflammatoires et le risque d'hypertension artérielle), elle pourrait contribuer à la prévention des maladies cardiovasculaires ;

Modulant le fonctionnement du système immunitaire, son rôle est envisagé (mais non démontré) dans la protection contre certains cancers et certaines maladies auto-immunes (des maladies au cours desquelles l'organisme produit des anticorps contre ses propres tissus), telles que le diabète de type 1 ou la polyarthrite rhumatoïde.

## Références nutritionnelles (apports nutritionnels conseillés)

- \*Nourrissons  
20 à 25  $\mu\text{g}$  = 800 à 1000 UI
- Enfants de 1 à 3 ans  
10  $\mu\text{g}$  = 400 UI
- \*Enfants de plus de 3 ans, adolescents et adultes  
15  $\mu\text{g}$  = 200 UI
- \*Femmes enceintes ou allaitantes  
10  $\mu\text{g}$  = 400 UI



Personnes âgées de plus de 75 ans  
10 à 15  $\mu\text{g}$  = 400 à 600 UI

L'apport conseillé peut être exprimé en microgrammes ou en Unités Internationales, unité utilisée pour les médicaments à base de vitamine D. 1  $\mu\text{g}$  = 40 UI.

Les apports conseillés ont été fixés pour des populations bénéficiant d'une exposition modérée au soleil. Ils sont insuffisants en l'absence totale d'exposition ou pour des personnes à peau très pigmentée.

D'après la Société française de pédiatrie, les nourrissons, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents de 10 à 18 ans et les femmes enceintes devraient systématiquement bénéficier d'une supplémentation en vitamine D, compte-tenu de besoins particulièrement élevés ou d'une faible exposition au soleil.

Les apports conseillés varient d'un pays à l'autre et ont tendance à être augmentés depuis quelques années. Par exemple, ils ont été doublés dans les pays nordiques en 2004 (passés de 5 à 10  $\mu\text{g}$  par jour pour les adultes) et triplés aux États-Unis en 2010.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments a fixé en 2016 une nouvelle valeur de référence pour les adultes à 15  $\mu\text{g}$  par jour au lieu de 5  $\mu\text{g}$ . En revanche, certains auteurs recommandent une supplémentation médicamenteuse systématique, même pour les adultes en bonne santé s'exposant raisonnablement au soleil et a fortiori pour les personnes âgées.

## Sources alimentaires de vitamine D

Outre le foie de morue, les aliments les plus riches en vitamine D sont les poissons gras : hareng, maquereau, sardine, saumon. Viennent ensuite les abats (foies), les œufs, les fromages et le beurre.

Il existe aussi quelques aliments enrichis en vitamine D : certains laits, laitages, céréales de petit-déjeuner et huiles.

## Teneur en vitamine D en microgrammes ( $\mu\text{g}$ ) pour 100 g d'aliment

- Huile de foie de morue : 250
- Foie de morue en boîte : 54,3



- Huile enrichie en vitamine D : 50
- Hareng fumé ou grillé : 16,1 à 22
- Sardine grillée : 12,3
- Saumon cuit : 8,7
- Thon en boîte au naturel : 6,1
- Fromage blanc ou yaourt nature : 1,25 à 5
- Foie de veau cuit : 2,5
- Emmental : 1,8
- Œuf : 1,5
- Rôti de veau cuit : 1,3
- Camembert : 0,7 à 1,1
- Beurre : 1
- Foie de génisse cuit : 0,86
- Lait enrichi en vitamine D : 0,8
- A titre d'exemple : 50 g de thon en boîte + 1 œuf + 30 g d'emmental (une part) + 10 cl de lait enrichi en vitamine D (un petit verre) = 100 % de l'apport conseillé à un enfant ou un adulte.

## A savoir :

La vitamine D est sensible à la lumière et à l'oxydation. Pour la préserver, il est important de conserver les aliments dans un contenant opaque, à l'abri de l'air et de la chaleur. Une exposition deux à trois fois par semaine d'avril à octobre, des mains, des avant-bras et du visage, pendant 10 à 15 minutes entre 11h et 14h, suffirait à assurer une large part des besoins d'un adulte en bonne santé. Néanmoins, la capacité à produire de la vitamine D est diminuée en cas de pollution atmosphérique ou de couverture nuageuse. Elle est moindre chez les personnes âgées, ainsi que les

personnes à peau pigmentée.

## Indications médicales de la vitamine D

La vitamine D ne peut être considérée comme un traitement préventif ou curatif de l'infection due au SARS-CoV-2 ; mais en atténuant la tempête inflammatoire et ses conséquences, elle pourrait être considérée comme un adjuvant à toute forme de thérapie. L'administration de vitamine D par voie orale est une mesure simple, peu coûteuse.

## Correction de la carence en vitamine D

La vitamine D peut être prescrite sous forme activée en cas de maladie hépatique (du foie) ou rénale. Elle peut être administrée sous forme d'injection chez les personnes qui ont des difficultés à l'assimiler (maladies du tube digestif).

Plusieurs études d'observation ont établi une relation entre carence en vitamine D, réduction de la densité minérale osseuse et augmentation de l'incidence des fractures. Des études d'intervention ont montré qu'une supplémentation de 10 à 20  $\mu\text{g}$  par jour de vitamine D, associée ou non à du calcium (500 à 1.000 mg), pendant 2 à 7 ans, permet d'augmenter significativement la densité minérale osseuse chez des femmes ou des hommes de plus de 55 ans et de diminuer le risque de fracture.

TIZI-OUZOU

# 31.135 dossiers de conformité déposés à la DUC

**1.135 dossiers de conformité ont été déposés à la DUC à Tizi-Ouzou. 17.631 dossiers ont reçu des avis favorables et ont reçu leurs actes d'urbanisme. Le dépôt est prorogé jusqu'à fin 2025.**

Dans le cadre de la loi 08-15 du 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions et de leur achèvement, les services en charge de la question ont indiqué que 31.135 dossiers de conformité ont été déposés au niveau de la Direction de l'urbanisme et de la construction (DUC) de la wilaya de Tizi-Ouzou.

## Dernier délai le 31 décembre 2025

Les mêmes services multiplient les appels aux citoyens concernés par cette loi de se mettre en conformité avec les textes avant le 31 décembre de 2025 et procéder à l'achèvement de leurs habitations. Et de rappeler que la loi stipule, dans son article 23, que « les propriétaires des constructions non achevées et les maîtres d'ouvrage ou tout intervenant habilité sont tenus d'achever leurs constructions dans les



conditions et les délais fixés par la loi. En cas de non achèvement des travaux de construction ou si la construction n'est pas conforme au permis de construire délivré, la loi impose au propriétaire de procéder à leur arrêt immédiat et d'en informer le président de l'Assemblée populaire communale concerné qui, lui, délivre une attestation d'arrêt des travaux pour mise en conformité ». Sous peine de sanctions, « la reprise des travaux avant la mise

en conformité de la construction est interdite » précise encore le texte de loi.

## 17.631 avis favorables

Aussi, selon le responsable des services de la DUC, Menad Méziane, depuis la promulgation de cette loi, plusieurs fois prorogée, le nombre de dossiers parvenus à leurs services a atteint les 31.135, 28% de ces dossiers, soit 24.375, ont fait l'objet

d'une minutieuse étude qui a permis à 17.631, soit 72,23% d'entre eux, d'obtenir un avis favorable, dont 12.344 (70%) se sont fait délivrer leurs actes d'urbanisme. Quant au reste des dossiers traités, soit 5.511 (22,60%), ils ont reçu une notification d'un avis défavorable alors que 1.232 (5,05%) ont vu leurs dossiers de régularisation rejetés pour diverses motivations.

Le même responsable, tout en réitérant son appel aux propriétaires de chantiers de constructions n'ayant pas encore procédé à la régularisation de leurs chantiers de le faire le plus rapidement, a rappelé que « si, conformément à la même loi, ces obligations ne sont pas observées, des agents commissionnés à cet effet constatent et procèdent à la fermeture du chantier en question en établissant un procès-verbal de non conformité et ce, sans préjudice des sanctions prévues à cet effet ».

Il reste, donc, aux personnes physiques ou morales (entreprises et autres promoteurs immobiliers) de se mettre en conformité avec la loi d'autant que pour lui les différentes prorogations de la loi ont été une chance qui leur a été offerte pour achever leurs constructions dans la conformité requise.

SKIKDA

## Sensibilisation des femmes rurales à intégrer le monde de l'entrepreneuriat

La Direction de l'action sociale et de la solidarité de la wilaya de Skikda a lancé une caravane de sensibilisation aux dispositifs du microcrédit et de l'auto-entrepreneur.

La campagne cible les femmes rurales pour les encourager à intégrer le monde de l'entrepreneuriat, a-t-on appris, jeudi, auprès de cette source. Selon la même source, la caravane, lancée cette semaine, se poursuivra tout au long de l'année en coordination avec l'Agence nationale de gestion du microcrédit et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, avec la participation

des cellules de proximité du secteur. L'initiative vise à « encourager et à accompagner les femmes rurales à entrer dans le monde de l'entrepreneuriat et à les motiver à créer des petites entreprises qui leur permettraient de contribuer au développement de l'économie nationale tout en améliorant leurs conditions de vie », a-t-on ajouté.

Cette campagne s'inscrit « dans le cadre de la convention entre le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme et le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des

Micro-entreprises, a fait savoir la même source, soulignant que cette caravane « sillonnera toutes les zones rurales à travers la wilaya pour permettre aux cellules de proximité de collecter le plus grand nombre de dossiers ».

La Direction de l'action sociale a organisé, dans l'optique de mener à bien cette opération, une session de formation pour les animateurs des six cellules de proximité qui ont reçu des informations sur les procédures à suivre pour bénéficier des dispositifs de soutien.

Des informations sur les moyens d'ac-

céder à la plateforme numérique facilitant les inscriptions et sur l'élaboration des dossiers de demande de microcrédit leur ont également été fournies.

TIARET

## Réalisation du premier centre de stockage de céréales

Le ministère de l'Agriculture a annoncé l'achèvement du premier nouveau centre de stockage de proximité de céréales à Tiaret.

« Ce centre est d'une capacité de stockage estimée à 5.000 tonnes », précise le communiqué du ministère. Le centre a été doté de toutes les installations nécessaires pour recevoir la récolte céréalière de la saison 2024-2025, en attendant la livraison de 10 autres centres à travers la wilaya.

Il convient de noter que le programme national visant à renforcer les capacités de stockage comprend la création de 350 centres dans 52 wilayas, avec une capacité totale de stockage estimée à un million et 750.000 tonnes.

BÉJAÏA

## Plusieurs projets au profit de la jeunesse

Plusieurs projets au profit de la jeunesse ont été réalisés en 2024 à Béjaïa, selon un bilan de l'APW.

Dans un bilan dressé lors des travaux de la 4e session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), qui a consacré son ordre du jour à la situation des secteurs de la jeunesse, du sport et de la culture, le directeur de la jeunesse et des sports a annoncé qu'au cours de l'année 2024, 5 stades de proximité ont été

réalisés et dotés d'une pelouse en gazon artificiel au niveau des communes de Toudja, Beni Ksila, Beni Djellil, Tazmalt et Tala Hamza. Parmi les réalisations figurent également une maison de jeunes de 50 lits et son équipement à Ouzellaguen.

En matière de projets, la wilaya de Béjaïa a bénéficié d'un nouveau stade couvert de 30.000 places, un centre de regroupement sportif à

Adekar, un centre d'éducation sportive et de préparation physique à Amizour, un camp de jeunes de 300 places à Akfadou, un complexe sportif de proximité à Barbacha et un autre à Oued Ghir, une salle omnisports de 500 places à Tazmalt, une piscine de 25 mètres et une salle omnisport de 500 places à Seddouk, et, enfin, un complexe sportif à Taourirt Ighil qui bénéficie également d'une piscine.

# Cap des services du domaine national et des impôts sur la numérisation

*Laâziz Faïd a coprésidé avec la Haute commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, une réunion de coordination consacrée au suivi des activités de numérisation des services du domaine national et des impôts*

La rencontre, de jeudi, s'est déroulée en présence de cadres du ministère et du Haut-commissariat à la numérisa-

tion, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la dynamique de transformation numérique et de la réalisation des objectifs de la numérisation globale, précise un communiqué du ministère. À l'entame de la réunion, le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a rappelé les réalisations importantes accomplies dans le cadre de la transformation numérique du secteur des finances, précisant que le processus est toujours en cours et nécessite un effort soutenu pour atteindre les objectifs. Il a, en outre, indiqué que cette réunion vise à « définir les défis auxquels fait face ce processus et à mettre en place des solutions

pratiques pour les surmonter », ajoutant que la réussite de « la numérisation du secteur financier constituera une locomotive pour concrétiser les autres projets de numérisation dans d'autres secteurs, en vue d'une intégration numérique globale », ajoute le communiqué. La réunion a également été l'occasion de souligner l'importance de la coopération étroite entre tous les acteurs afin d'atteindre les objectifs communs de la numérisation, ainsi que la nécessité de respecter les délais fixés et d'identifier de manière objective les problématiques pour les traiter efficacement à temps.

## Plus de 800 milliards DA de dépôts en finances islamiques

La finance islamique a réalisé, depuis son lancement en 2020, une évolution des dépôts dépassant les 817 milliards de DA à fin septembre 2024.

Le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), Mohand Bouraï, a précisé que la commercialisation par les banques publiques des produits de la finance islamique a contribué au financement de l'économie nationale, notant que les dépôts auprès des banques « ont augmenté à plus de 817 milliards (mds) DA depuis 2020 à septembre 2024, tandis que les financements accordés dans le cadre de cette formule ont dépassé 437 mds DA pour les sociétés et plus de 68 mds DA pour les particuliers ».

« Actuellement, 12 banques (6 publiques et 6 privées) commercialisent des produits islamiques innovants adaptés aux besoins des clients dans divers domaines, à travers 861 fenêtres et agences réparties sur le territoire national », détaille le même responsable qui précise que ces banques ont ouvert, jusqu'à septembre dernier, 745.574 comptes bancaires conformes aux préceptes de la finance islamique.

Ce bilan, estime-t-il, reflète « l'évolution positive de l'industrie de la finance islamique en Algérie depuis son lancement », grâce aux « efforts consentis par les pouvoirs publics pour renforcer ce type de financement qui constitue un pilier essentiel pour atteindre l'inclusion financière ».

131,7 milliards DA de CA des assurances a été enregistré à fin septembre 2024, selon Abdelhakim Berrah, délégué de l'UAR.

C'est le fruit d'une performance très distinguée de l'activité émergente d'assurance takaful, selon ce qu'a rapporté le représentant général de l'Union algérienne des compagnies d'assurances et de réassurances (UAR), Abdelhakim Berrah.

### Des résultats montrent la flexibilité du marché

Berrah a confirmé qu'à fin septembre 2024, « le secteur des assurances a enregistré une dynamique positive, puisque le chiffre d'affaires total a atteint 131,7 milliards de

dinars, soit une hausse de 4,9% par rapport à la même période en 2023 », expliquant que cette hausse a été soutenue par une hausse significative des acceptations internationales résultant de l'activité de réassurance (+51,4%), qui a réalisé un chiffre d'affaires de 8,7 milliards DA entre janvier et septembre passés. Ces résultats montrent la flexibilité du marché et son rôle stratégique dans l'économie nationale, a-t-il confirmé. Jusqu'à fin septembre dernier, l'assurance Takaful a réalisé un chiffre d'affaires total de 390,1 millions de dinars, en hausse de 19,8%, a-t-il noté. Cette augmentation concerne, a-t-il poursuivi, aussi bien les activités Takaful général que Takaful fami-

lial, dont les réalisations totales se sont élevées respectivement à 220 millions DA et 170 millions DA.

### 43,49 milliards DA

**d'indemnités versées en 2024**  
Par ailleurs, les indemnités versées par les compagnies d'assurances en cas de dommages ont diminué de 9%, pour atteindre 43,49 milliards DA annuellement. Et d'ajouter « quant aux indemnités versées par les compagnies d'assurance aux personnes, elles se sont élevées à 5,6 milliards de dinars entre janvier et septembre 2024, soit une augmentation de 15,4% par rapport à la même période de 2023 ».

**PUBLICITÉ**

# Riyad Mansour dénonce un «génocide» et des «crimes de guerre flagrants»



*Le représentant permanent de l'État de Palestine auprès de l'Onu, Riyad Mansour, a dénoncé le «génocide» perpétré par l'entité sioniste à Ghaza.*

Et de condamner les «crimes de guerre flagrants» commis dans l'enclave palestinienne ; lors d'une réunion du Conseil de sécurité, convoquée par l'Algérie qui préside ledit conseil pour le mois de janvier. Saluant le courage du personnel médical palestinien qui se bat pour sauver des vies humaines sous le feu des attaques sionistes, Riyad Mansour a déclaré, lors de cette réunion du CS sur l'effondrement du système de santé à Ghaza : « Nous leur devons plus qu'un hommage ».

« La communauté internationale n'a pas été en mesure d'égaliser ne serait-ce qu'une partie de leur courage et de leur dévouement à l'humanité », a-t-il

poursuivi. Riyad Mansour a exprimé «le sentiment d'abandon du peuple palestinien», soulignant son courage et sa résilience face à des obstacles insurmontables. « Nous avons le devoir de sauver des vies. Ce Conseil a l'obligation de sauver des vies », a-t-il conclu.

Judi, 2 rapporteuses spéciales de l'ONU, ont dénoncé, dans un communiqué, « les nouveaux sommets d'impunité » atteints par l'entité sioniste dans son attaque flagrante contre le droit à la santé à Ghaza et dans le reste des Territoires palestiniens occupés, après le raid de l'armée sioniste contre l'hôpital Kamal Adwan à Ghaza et l'arrestation de son directeur.

La rapporteuse sur la situation dans

les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, qui a accusé, maintes fois, l'entité sioniste de « génocide » à Ghaza, et la rapporteuse sur le droit à la santé physique et mentale, Tlaleng Mofokeng, ont appelé à «mettre fin au mépris flagrant» du droit à la santé à Ghaza.

«Cette situation s'inscrit dans le cadre d'un schéma» sioniste «visant de façon continue à bombarder, détruire et anéantir totalement la réalisation du droit à la santé à Ghaza», ont-elles affirmé. Plus de 1.057 professionnels de santé sont tombés en martyrs depuis le début de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, le 7 octobre 2023.

R. I. / Agences

## BIRMANIE Plus de 3,5 millions de personnes déplacées

Plus de 3,5 millions de déplacées en Birmanie, soit 1,5 million de plus qu'il y a un an, selon l'ONU, qui met en garde contre l'aggravation de la crise humanitaire dans.

Un conflit, qui touche désormais la plupart des régions du pays, « a forcé les habitants à fuir leur maison et abandonner leurs moyens de subsistance en nombre record », a commenté vendredi le bureau des affaires humanitaires de l'Onu (OCHA).

« Au 16 décembre, on estime que plus de 3,5 millions de personnes – plus de 6% de la population totale de 57 millions – à travers la Birmanie sont désormais déplacées, dont environ un tiers d'enfants », a indiqué OCHA, ajoutant que « Cela marque une augmentation sidérante de près de 1,5 million de personnes déplacées par rapport à il y a un an ».

Décrivant les «intenses combats» ayant marqué les derniers jours de 2024, signalant des bombardements aériens et attaques par drones dans plusieurs régions, l'Onu s'inquiète des perspectives « sombres » pour l'année qui commence.

« Les Birmans font face à une crise humanitaire sans précédent alimentée par l'escalade du conflit, les catastrophes, les épidémies, la contamination généralisée par les munitions non explosées, les mines, et l'effondrement économique », relève le communiqué. Dans ces conditions, l'Onu estime que 19,9 millions d'habitants, soit plus d'un tiers de la population, dont 6,3 millions d'enfants, auront besoin d'aide humanitaire en 2025. Mais dans un contexte de sous-financement chronique, OCHA a lancé un appel aux dons de 1,1 milliard de dollars pour aider en priorité 5,5 millions de ces personnes.

R. I. / Agences

## ALLEMAGNE

# Des perturbations massives dans les aéroports allemands pour pannes informatiques

Des problèmes techniques importants ont provoqué, vendredi, des perturbations massives dans les aéroports allemands, a indiqué le journal allemand *Das Bild*.

Les systèmes informatiques utilisés par la police fédérale ont subi des pannes à l'échelle nationale, selon un porte-parole cité par *Das Bild*. Des agents effectuent actuellement manuellement la grande partie du tra-

vail qui était auparavant géré par ces systèmes, selon a déclaré le porte-parole de la police allemande. *Bild* rapporte, en outre, que les passagers sont confrontés à des délais d'attente pouvant atteindre 2 heures à l'aéroport, à l'exemple de celui de Düsseldorf. Les passagers de l'aéroport de Berlin s'attendent également à des délais plus ou moins importants.

R. I. / Agences



## La JS Saoura deuxième qualifiée aux 16<sup>es</sup> de finale

La JS Saoura a validé son ticket pour les 16es de finale de la Coupe d'Algérie en disposant de l'USM Khenchela (2-1), jeudi au stade du 20-Août-1955 (Béchar), en match comptant pour les 32es de finale de l'épreuve populaire. Pour la 2e empoignade, dans cette édition 2025 de Dame coupe, les deux formations n'ont pas réussi à trouver la bonne formule pour ouvrir le score durant le temps réglementaire. Toutefois, la situation de la partie a changé 6 minutes après l'entame de la première période des prolongations avec l'ouverture du score pour les Aiglons du Sud, signée Bentaleb (96').

Après avoir réussi à trouver le filet des adversaires, les gars de la Saoura ont doublé la mise, 8 minutes plus tard, sur un coup franc direct botté par Taïb (114'). Menés par 2 buts à zéro, les visiteurs ont réagi juste après la pause en réduisant la marque à la 118e minute, par Bakir, mais ce réveil tardif n'a pas été suffisant pour remettre les pendules à l'heure aux tirs au but. Deuxième équipe à se qualifier pour les 16es de finale, la JS Saoura rejoint le MC Alger, premier club à passer avec succès le cap des 32es de finale. Les rencontres des 32es de finale de la Coupe d'Algérie se sont poursuivies vendredi avec 12 rencontres au programme.

# Le CRB bat Al Ahly et se relance dans la course à la qualification



*Le CRB s'est imposé face à la formation égyptienne d'Al Ahly SC (1-0) en match comptant pour la 4e journée du groupe C de la Ligue des champions d'Afrique de football.*

**D**isputé vendredi soir au stade 5-Juillet d'Alger, le match n'a pas tenu ses promesses et a vu inscrire l'unique but de la rencontre par Khacef à la dernière minute (90e+1e).

À la faveur de ce but, le CR Belouizdad (6 points) se relance dans la course à la qualification en quarts de finale en se hissant provisoirement à la 2e place du classement de la poule A, alors que Al Ahly SC (7 pts)

est toujours leader, avant le déroulement de la rencontre opposant les Sud-Africains d'Orlando Pirates (3e – 5 pts) aux Ivoiriens du Stade d'Abidjan (4e – 1 pt), samedi (17h00). Le représentant algérien en

Ligue des champions, le MC Alger, affrontera aujourd'hui à Nouakchott (20h00) la formation soudanaise d'Al Hilal, solide leader du groupe A auteur de trois victoires en autant de matches.

## Programme du jour des 32<sup>es</sup> de finale de la Coupe d'Algérie 2025

Les rencontres des 32e de finale de la Coupe d'Algérie 2025 se poursuivront ce vendredi avec 12 rencontres au programme.

Rappelons que 2 clubs sont jusque-là qualifiés aux 16e de finale. Il s'agit du MC Alger et de la JS Saoura à l'issue des rencontres : ES Ben Akoun – MC Alger (0 – 3) et JS Saoura – USM Khenchela (2 – 1).

### Vendredi 3 janvier 2025

Stade du 24 Février (Sidi Bel-Abbès) : USM Bel-Abbès (Inter-régions) – JS Azazga (Inter-régions) 15h00

Stade d'Aïn Témouchent : CR Témouchent (L2) – CA Batna (L2) – 14h30

Stade du 1er Novembre (Batna) : ES Bouaâkeul (Inter-régions) – CR Béni Tamou (Inter-régions) 14h30

Stade des frères Brakni (Blida) : USM Blida (Inter-régions) – IRB Sedrata (Inter-régions) 14h30

Stade Souidani Boudjemaâ (Guelma) : ES Guelma (Inter-régions) – JS Kabylie (L1) 14h30

Stade du Commandant Ferradj (Mostaganem) : ES Mostaganem (L1) – WM Tissemsilt (Inter-régions) 16h00

Stade Gaid Ahmed (Tiaret) : JSM Tiaret (L2) – ES Théniet El-Abed (Régionale 2) 14h30

Stade Habib Bouaakeul (Oran) : IRB El Kerma (Inter-régions) – ASO Chlef (L1) 14h30

Stade du 19 Mai 1956 (Annaba) : USM Annaba

(L2) – CRB Aïn Yagout (Inter-régions) 15h00

Stade de l'Unité maghrébine (Béjaïa) : MO Béjaïa (Inter-régions) – AS Khroub (L2) 15h00

Stade du 1er Novembre (El-Harrach) : JS Haï Djabel (Inter-régions) – ORB Oued Fodda (Inter-régions) 14h30

Stade Colonel Chaâbani (Touggourt) : NRB Touggourt (Inter-régions) – RC Bougaâ (Inter-régions) 14h30

Stade Messaoud Zougar (El-Eulma) : MC El-Eulma (Inter-régions) – ES Sétif (L1) 16h00

### Samedi 4 janvier 2025

Stade Benhaddad (Kouba) : RC Kouba (L2) – GC Mascara (L2) 14h00

Stade des frères Bouchelik (Magra) : NC Magra (L1) – MB Rouissat (L2) 14h00

Stade Akid Lotfi (Tlemcen) : ISC Tlemcen (Inter-régions) – USM Sétif (Inter-régions) 15h00

Stade du 20 Août 1955 (Béchar) : US Béchar Djedid (L2) – MC Oran (L1) 15h00

Stade du 1er Novembre (El-Harrach) : USM El Harrach (L2) – NA Hussein-Dey (L2) 14h00

Stade Colonel Chaâbani (Touggourt) : IRB Nezla (Inter-régions) – ESM Koléa (L2) 14h00

Stade Zerdani Hassouna (Oum El-Bouaghi) : US Chaouia (L2) – WA Mostaganem (L2) 14h00

Stade Souidani Boudjemaâ (Guelma) : Nasr El-Fadjoudj (Inter-régions) – MC El-Bayadh (L1) 14h00

Stade Kerboussi (Arzew) : MJ Arzew (Régionale 1) – Mouloudia des Chouhada (Régionale 1) 14h30

Stade de l'Unité maghrébine (Béjaïa) : JSM Béjaïa (Inter-régions) – IRB Hassi R'mel (Inter-régions) 14h00

Stade Meflah Aouad (Mascara) : CA Sid Abdelmoumen (Inter-régions) – AE El-Eulma (Inter-régions) 14h00

Stade Ghalemi (Barika) : MB Barika (Inter-régions) – JS Jijel (L2) 14h30

### Lundi, 6 janvier 2025

Stade Boumezrag (Chlef) : CR Sendjas (Régionale 2) – Paradou AC (L1) 14h30

Stade d'Al-Alia (Biskra) : US Biskra (L1) – SC Mecheria (L2) 16h00

Stade du 5 Juillet (Alger) : CR Belouizdad (L1/tenant) – CR Zaouia (Inter-régions) 19h00

### Jeudi 16 janvier 2025

Stade du 5 Juillet (Alger) : USM Alger (L1) – Olympique Magrane (L2) 19h00.

### Mercredi 25 janvier 2025

Stade de l'Unité maghrébine (Béjaïa) : Olympique Akbou (L1) – CS Constantine (L1) 15h00

**NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE  
GUERRE DES POLICES**



21h15

**TMC**

La détective Olivia Benson reçoit l'aide de Sunny Quadri, une inspectrice chevronnée, pour enquêter sur la mort d'une femme, procureure de Brooklyn, dont le corps a été retrouvé lacéré de coups de couteau. Il semble également qu'elle ait été violée. L'autopsie révèle toutefois qu'elle aurait pu s'infliger ces sévices elle-même.

Quadri, qui était très proche de la victime, suspecte le chef d'une bande que la défunte avait fait incarcérer.

Un épisode remarquable dans lequel la confrontation entre Olivia et Sunny Quadri donne lieu à des scènes intenses.

**LA CHUTE DE LONDRES**



21h10

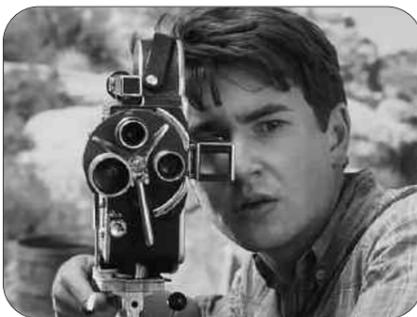
**TF1**

Les plus grands leaders du monde occidental sont attendus à Londres aux funérailles du Premier ministre britannique, mort dans des circonstances plus que douteuses. Cependant, ce qui avait commencé comme l'évènement le plus sécurisé de la planète tourne rapidement au désastre.

Cible d'un complot terroriste, la capitale anglaise est mise à feu et à sang et la plupart des chefs d'état faits prisonniers.

Le trait est toujours sans finesse, mais l'action, omniprésente, assure le spectacle de ce divertissement efficace.

**THE FABELMANS**



21h10

**2**

Le 10 janvier 1952, dans le New Jersey, Mitzi et Burt Fabelman emmènent leur jeune fils Sammy voir son premier film au cinéma. Sous le plus grand chapiteau du monde, de Cecil B. DeMille.

L'enfant est à la fois effrayé et fasciné par l'impressionnante production, notamment par une spectaculaire scène d'accident de train. A tel point que l'enfant va d'abord la rejouer avec un train miniature, avant de la reconstituer à nouveau, mais cette fois pour la filmer avec la caméra super 8 familiale. Pour le jeune garçon, c'est le début d'un rapport passionnel au cinéma.

**LES ENQUÊTES  
DE VAN DER VALK**



21h05

**3**

Le champion de freerunning Casper Yuliani succombe à une fusillade en pleine rue d'Amsterdam, alors qu'il s'apprête à partir pour Paris avec sa compagne Marian. Le commissaire Van der Valk hérite de cette affaire au moment où il accueille deux nouveaux sergents dans son équipe : l'impétueux Eddie Suleman et Citra Li, spécialiste des nouvelles technologies. L'investigation les plonge d'abord dans les méandres du trafic de stupéfiants, avant de révéler des motivations plus intimes. La situation se complique davantage avec la réapparition inattendue de Lena, l'ancienne compagne du commissaire.



**LA SELECTION  
DE MIDI LIBRE**

**HORS D'ATTEINTE**



20h50

**arte**

Jack Foley n'a pas son pareil pour commettre des braquages en douceur. Mais il semble poursuivi par la déveine. Condamné pour la troisième fois, il se retrouve derrière les barreaux du pénitencier de Glades en Floride. Alors qu'il a vent d'un projet d'évasion de plusieurs détenus, Jack en profite pour se faire la malle avec l'aide de son ami Buddy. Karen Sisco, officier au FBI, sur les lieux au moment de l'évasion, tente de les intercepter. Mais elle devient leur prisonnière et se voit dans l'obligation de cohabiter avec Jack dans le coffre d'une voiture.

**LES 100 LIEUX  
QU'IL FAUT VOIR**



21h00

**5**

Découverte du Lot, rivière aux eaux pures née sur les hauteurs du Mont Lozère, et des régions naturelles remplies d'histoire qu'elle traverse. Dans l'Aveyron, Rodolphe explore le village médiéval d'Estaing et embarque sur un petit bateau pour profiter du calme de la rivière. Dans le Quercy, Sarah découvre la riche histoire du château de Cénevières et des fortifications de Cahors. Enfin, dans le pays de Serre, Sarah fait une balade à vélo autour du village médiéval de Pujols et contemple les étoiles dans l'observatoire GAP47, crée par des astronomes amateurs.

**LES SECRETS  
DU PARANORMAL**



21h10

**N2J**

Au programme : "Nostradamus : l'homme qui a donné la fin du monde" : retour sur la vie de cet homme qui avait prédit Hitler ou encore Napoléon - "L'extraordinaire miracle d'une école sauvée par des anges" : en 1986 dans le Wyoming, des enfants pris en otages sont mystérieusement sauvés - "L'effrayante possession démoniaque de Maurice Thériault" : la vidéo de son exorcisme révèle des phénomènes terrifiants - "Brûlée et irradiée par un terrifiant phénomène surnaturel" : Betty Cash témoigne sur le sauvetage d'un appareil extraterrestre par l'armée américaine - "Morts inexplicables après un contact extraterrestre"

**CANDICE RENOIR  
L'UNION FAIT LA FORCE**



21h05

**Chérie 25**

Deux lycéens viennent au commissariat pour signaler la disparition soudaine de leur camarade Jonas, 17 ans. En se rendant à son domicile, l'équipe de Candice découvre de nombreuses traces de sang. Les analyses ADN révèlent qu'elles appartiennent au jeune homme, mais aussi aux autres habitants de la maison : sa sœur et ses deux parents. La piste du quadruple meurtre est alors envisagée. De leur côté, Antoine et Candice cherchent une manière de retrouver des rapports harmonieux. S'ils n'y parviennent pas, l'équipe tout entière pourrait bien voler en éclats.

Web : www.lemidi-dz.com  
**MIDI**  
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56  
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56  
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup> Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:29
Dohr	12:53
Asr	15:29
Maghreb	17:48
Icha	19:17

## TOURISME SAHARIEN

# DJANET ET ILLIZI FONT LE PLEIN

Les sites touristiques de Djanet attirent ces jours-ci de nombreux visiteurs, nationaux et étrangers, dans le cadre de la saison touristique saharienne 2024/2025, confirmant l'attrait pour la région comme destination touristique de choix, estiment jeudi les services de la direction locale du Tourisme et de l'Artisanat (DTA).

Les touristes sont subjugués par la richesse et la beauté des sites touristiques et naturels de la région du Tassili N'ajjer, dont les peintures rupestres, les dunes de sables, ainsi que l'ambiance et le cadre saharien enchanteur, très prisés par les amateurs d'aventure et de la photographie, à l'exemple des sites d'Issendilène, Iherir, Erg-Adamere, Tikoubaouine et la Tadrart rouge. Les amateurs d'aventures sont également attirés par la région de Sefar, avec ses monts majestueux et ses reliefs difficiles, qui font le bonheur des passionnés de randonnées et d'alpinisme, dans une nature calme et paisible.

Plusieurs touristes rencontrés par l'APS ont fait part de leur admiration des paysages naturels envoûtants de cette région du Grand Sud, affirmant qu'ils ne peuvent s'empêcher de penser à y revenir en vue de découvrir de nouveaux sites touristiques. Durant cette seule saison du tourisme saharien, la wilaya de Djanet a déjà accueilli plus de 8.000 touristes étrangers et de 17.000 nationaux, affirme le DTA de la wilaya, Lamine Hamadi, en signalant que ce chiffre est susceptible de s'accroître. Cet important flux de touristes contribue à l'impulsion de l'activité économique locale, en encourageant notamment l'artisanat traditionnel et les prestations assurées par les agences de tourisme et de voyages et les établissements hôteliers, a-t-il souligné.

Les mesures prises par l'État, à travers notamment l'ouverture d'une liaison aérienne directe Paris (France)-Djanet (Algérie), la création d'un guichet unique pour faciliter les procédures de voyage et de séjour, et la conception d'un guide



touristique organisant l'activité des tour-opérateurs, ont contribué elles aussi à la dynamisation du tourisme dans la wilaya. La wilaya de Djanet compte quatre (4) campings dans ses principaux sites touristiques, à savoir Tiffertsine, Timghas, Tikoubaouine et Djorf-Amoud, totalisant plus de 200 lits et répondant aux attentes des touristes. Le propriétaire de l'un de ces campings (90 lits) situé à Djorf Amoud, Abdelmalek Khirani, a salué les mesures prises par l'Etat pour soutenir le tourisme saharien, estimant qu'elles constituent "une importante contribution pour la dynamisation de ce créneau et la valorisation du riche patrimoine culturel et naturel de la région".

Par ailleurs De nombreux groupes de touristes, nationaux et étrangers, ont visité la wilaya d'Illizi, durant les fêtes de fin d'année coïncidant avec la saison de tourisme saharien, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale du Tourisme et de l'Artisanat. Dernier en date, un groupe de 26 Italiens est arrivé mercredi soir, tan-

dis qu'est attendu l'arrivée d'un autre de 32 touristes étrangers actuellement en périple dans le Grand Sud, a-t-on précisé en signalant qu'ils s'ajoutent à quelque 2.580 étrangers, de différentes nationalités, ayant visité la wilaya depuis le début de la saison de tourisme saharien, en octobre dernier. Dix (10) agences de tourisme et de voyage et trois (3) établissements hôteliers totalisant 200 lits ont été mobilisés pour l'organisation de leurs voyage et séjour, a fait savoir le DTA d'Illizi, Mohamed Ali Ouidène.

Les agences de tourisme et de voyage, qui assurent aussi un rôle important dans la promotion du tourisme intérieur, organisent de riches circuits traversant Oued-Djerrat où sont dénombrés plus de 5.000 dessins et gravures rupestres, un site classé sur la liste du patrimoine mondial. Les circuits englobent aussi les zones, toutes aussi fabuleuses, d'Afra, Tihoudadine, Tamadjert, Tandjet et Tiffemine Assouène. Dans l'optique de faire connaître les zones touristiques et

archéologiques de la wilaya, valorisant la beauté de ses sites et la richesse de sa culture (circuits touristiques, artisanat, arts populaires et fêtes locales) et son histoire plus que millénaire, la DTA a élaboré un guide, en trois langues (Arabe, Anglais, Français), intitulé «Illizi, âme du Sud», qui a été remis aux agences de tourisme et de voyage. Au plan de l'infrastructure, le secteur enregistre la réalisation en cours de seize (16) projets hôteliers dans la wilaya, en plus d'encourager et d'accompagner l'investissement dans les prestations d'hébergement et de restauration, dans le but de booster l'activité touristique, selon la même source.

### WILAYA D'ALGER

## Secousse tellurique de 3,1 degrés

Une secousse tellurique de magnitude 3,1 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée vendredi à 13h40mn dans la wilaya d'Alger, indique un communiqué du Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).

L'épicentre de la secousse a été localisé à 4 kilomètres au Sud-Est de Dar El Beida dans la même wilaya, précise la même source.

### LE PÉTROLE POURSUIT SON ASCENSION

## Au plus haut depuis deux mois

Les cours du pétrole ont encore grimpé, vendredi, parvenant enfin à sortir du couloir dans lequel ils évoluent depuis octobre, à la faveur du début d'année et l'espoir de développements positifs aux Etats-Unis et en Chine. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a gagné 0,76%, pour clôturer à 76,51 dollars. Quant au West Texas Intermediate (WTI) américain avec échéance en février, il a lui pris 1,13%, à 73,96 dollars. Brent et WTI ont enregistré leur cinquième séance positive d'affilée et se situent désormais au plus haut depuis deux mois et demi.

### APRÈS LA MORT DE SON PÈRE

## La FAF présente ses condoléances à Djamel Belmadi

La Fédération algérienne de football (FAF) a présenté ses sincères condoléances à l'ex-sélectionneur national Djamel Belmadi suite au décès de son père.

« C'est avec chagrin et tristesse que le président de la Fédération algérienne de football Walid Sadi a appris le décès du père de l'ancien coach des Verts Djamel Belmadi », a écrit la FAF dans son message de condoléances.

« En cette douloureuse circonstance, le président de la FAF présente en son nom et au nom des membres du bureau fédéral ses sincères condoléances à Djamel Belmadi ainsi qu'à toute la famille du défunt, priant Allah le Tout-Puissant de l'accueillir dans son vaste paradis », peut-on lire dans le message de la Fédération.

### JAPON

## LA DOYENNE DE L'HUMANITÉ EST MORTE

La doyenne de l'humanité, la Japonaise Tomiko Itooka, est décédée dimanche 29 décembre 2024 à l'âge de 116 ans.

La personne la plus âgée au monde, la Japonaise Tomiko Itooka, est décédée à l'âge de 116 ans, a annoncé, samedi 4 janvier, la ville d'Ashiya (sud du Japon) où elle habitait.

Mme Itooka, qui avait quatre enfants et cinq petits-enfants, s'est éteinte le 29 décembre dans la résidence pour personnes âgées où elle résidait depuis 2019, a précisé le maire d'Ashiya dans un communiqué repris par l'AFP, selon RFI.

Née le 23 mai 1908 à Osaka, non loin d'Ashiya, elle avait été identifiée comme



la doyenne de l'humanité après le décès en août 2024 de l'Espagnole Maria Branyas Morera à 117 ans